

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 25

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	12		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
21 avril 2023 au 30 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
19 mai 2023 au 31 mars 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	5 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2023 au 31 octobre 2023	Esturgeons	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

16 juin 2023 au 30 novembre 2023	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
23 juin 2023 au 30 novembre 2023	Achigans	6 en tout		

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Old Mill - (45°54'34" N., 76°54'53" O.) (Municipalité de Waltham)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
21 avril 2023 au 30 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
20 décembre 2023 au 31 mars 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		

Lac Sans nom (Petit lac Bell) - (46°11'43" N., 77°42'02" O., Municipalité de Rapides-des-Joachims)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
21 avril 2023 au 30 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
20 décembre 2023 au 31 mars 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		

Parc National de Plaisance - à l'exception de la partie de la baie Noire située dans un rayon de 30 m à partir du pont Legault (45°35'26" N., 75°10'18" O.).

Mêmes que la zone	Toutes les espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
-------------------	--------------------	-------------------	---	--

Parc National de Plaisance - la partie de la baie Noire située dans un rayon de 30 m à partir du pont Legault (45°35'26" N., 75°10'18" O.).

23 juin 2023 au 30 novembre 2023	Toutes les espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
----------------------------------	--------------------	-------------------	---	--

Rivière des Outaouais - entre le barrage du lac Témiscamingue et une ligne tracée est-ouest à 6 km en aval de ce barrage. (Municipalité de Témiscaming)

16 juin 2023 au 30 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
16 juin 2023 au 31 octobre 2023	Esturgeons	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
16 juin 2023 au 31 mars 2024	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Rivière des Outaouais - La partie du lac McConnell comprise entre une droite reliant le point 46°12'30" N., 77°42'21.58" O. et le point 46°12'33.78" N., 77°42'17.02" O., située en amont de la digue (ancienne route d'hiver) et le rétrécissement de la rivière (à 1,3 km en aval du pont) engendré par la pointe ouest de la Baie Colton et une pointe sur l'Île de Rapides-des-Joachims (Municipalité de Rapides-des-Joachims).

23 juin 2023 au 17 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement

23 juin 2023 au 17 septembre 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
23 juin 2023 au 31 octobre 2023	Esturgeons	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
23 juin 2023 au 30 novembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Rivière du Lièvre - entre le côté en aval du pont de la route 148 et la ligne à haute tension située immédiatement en amont de l'île à Cruchet. (Ville de Gatineau)

23 juin 2023 au 30 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
23 juin 2023 au 31 octobre 2023	Esturgeons	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
23 juin 2023 au 30	Achigans	6 en tout		

23 juin 2023 au 30 novembre 2023	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
23 juin 2023 au 31 mars 2024	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	